



Commune de HOUYET
DECISION DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 23 novembre 2021

Présent : Mme Hélène LEBRUN, Bourgmestre-présidente;
Mmes et M. Ludivine ROSIERE, Etienne MAROT et Sandrine LISSOIR,
Echevins;
M. Guillaume RATY, Président C.P.A.S.
M. Didier FRIPIAT, Directeur Général.

Objet : Avis d'expropriation de biens immeubles en vue de la construction d'une conduite d'adduction d'eau à Houyet
LE COLLEGE COMMUNAL,

Prend connaissance de l'Arrêté Ministériel du 12 novembre 2021 autorisant, pour cause d'utilité publique, l'expropriation de biens immeubles en vue de la construction d'une conduite d'adduction d'eau à Houyet.

Décide :

De publier cet arrêté ministériel durant 30 jours sur le site internet de la Commune, conformément au prescrit de l'article 17, §2, alinéa 2 du décret du 22 novembre 2018.

Fait en séance susmentionnée.
PAR LE COLLEGE COMMUNAL.
Par ordonnance.

Le Directeur Général,
(s) Didier FRIPIAT

La Présidente,
(s) Hélène LEBRUN

Pour extrait certifié conforme :
Délivré le 24 novembre 2021

Le Directeur Général,
Didier FRIPIAT



La Bourgmestre,
Hélène LEBRUN